RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 01927
Numéro SIREN : 508 451 697
Nom ou dénomination : SERVADE

Ce dépôt a été enregistré le 12/02/2024 sous le numéro de dépôt 1680

DocuSign Envelope ID: ACE23082-BE9E-4B68-82F5-EBBB16229E18

SERVADE
Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros
Siège social : 20 boulevard Beaubourg 77183 CROISSY BEAUBOURG
508 451 697 RCS MEAUX

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 23 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 23 janvier,
A 19h00,

La société NOVARC, Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 3 900 446,75 euros, ayant son siège social 815 C, Chemin du Razas - ZI Les Plaines à MALATAVERNE (26780), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 380 765 131 RCS ROMANS,
Représentée par son Président du Directoire, Monsieur Jean-Noël REY,

Associée unique de la société SERVADE,

A pris les décisions suivantes relatives :

- à la nomination d'une Directrice Générale Déléguée,
-,
- à la nomination d'un nouveau représentant permanent de la société M&I PRO, Directrice Générale,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique décide de nommer en qualité de Directrice Générale Déléguée, à compter rétroactivement du 1er janvier 2024 et pour une durée illimitée :

Madame Julie WILLART
Née le 22 mai 1976 à Paris (75)
De nationalité française
Demeurant 9 rue de Charonne à PARIS (75011)

Madame Julie WILLART disposera des pouvoirs de direction suivants :

DocuSign Envelope ID: ACE23082-BE9E-4B68-82F5-EBBB16229E18

- diriger et surveiller toutes les affaires sociales ;
- nommer et révoquer tous cadres, agents, employés et ouvriers, fixer les conditions de leur admission et de leur renvoi, ainsi que les traitements, salaires, remises et gratifications dans le cadre des objectifs et du budget annuel de la Société;
- conclure et rompre les contrats de travail ;
- évaluer la performance des salariés et mettre en place les plans de formation dans le cadre des objectifs et du budget annuel de la Société ;
- veiller au respect des dispositions légales, règlementaires et conventionnelles en vigueur en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement sur le site de la Société : assurer une mission de sécurité générale sur le site de la Société et suivre notamment le document unique pour la gestion des risques professionnels ;
- participer et représenter le Président aux réunions des Instances Représentatives du Personnel (CSE…) ;
- Conclure les accords collectifs d'entreprise avec l'autorisation préalable du Directeur général ou du Président ou de son représentant pour les accords portant sur la durée du travail ou la rémunération ;
- Prévenir et suivre les litiges en matière sociale ;
- effectuer tous achats de matières premières, de marchandises ou valider tous les contrats et marchés à signer avec les fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services dans le cadre des objectifs et du budget annuel de la Société dont le montant est inférieur à **150.000€ (cent cinquante mille euros)**, tout achat dont le montant est supérieur à ladite somme étant soumis à la double signature du Directeur général ou du Président ou de son représentant ;
- effectuer tout engagement de dépenses en matière de recherche et de développement et en matière d'investissement industriel, immobilière ou informatique dans le cadre des objectifs et du budget annuel de la Société dont le montant est inférieur à **2 500€ (deux mille cinq cents euros)**, tout investissement supérieur à ladite somme étant soumis à la double signature du Directeur général ou du Président ou de son représentant ;
- Accepter toute commande, tous traités et marchés, à forfait ou autrement, rentrant dans l'objet de la Société, faire toutes soumissions, prendre part à toutes adjudications dont le montant est inférieur à **100.000€ (cent mille euros)**, toute acceptation de commande ou passation de marché supérieure à ladite somme étant soumise à la double signature du Directeur général ou du Président ou de son représentant ;
- Verser les commissions dans le cadre d'un contrat d'agence commerciale, tout versement de commission étant soumis à la double signature du Directeur général ou du Président ou de son représentant, la conclusion du contrat d'agence commerciale ayant été soumise à l'autorisation préalable du Directeur général ou du Président ou de son représentant ;
- accorder des avoirs dans la limite de **10.000€ (dix mille euros)**, tout avoir dont le montant est supérieur à ladite somme étant soumis à la double signature du Directeur général ou du Président ou de son représentant ;

DocuSign Envelope ID: ACE23082-BE9E-4B68-82F5-EBBB16229E18

- recouvrer les sommes dues à la Société ; payer celles qu'elle pourra devoir ; régler et arrêter tous les comptes ;
- souscrire, endosser, accepter, négocier et acquitter tous effets de commerce dans les limites des sommes susmentionnées;
- créer tous chèques et effets pour le fonctionnement des comptes bancaires de la Société sous réserve de la double signature du comptable de la Société ou du Directeur général ou du Président ou son représentant;
- représenter la Société dans le cadre de toute action judiciaire tant en demande qu'en défense ;
- représenter la Société dans toutes opération de redressement ou liquidation judiciaire ;
- signer la correspondance.

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Julie WILLART aura comme la Présidente le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Conformément à l'article 13-5 des statuts, « *les Directeurs Généraux ou les Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment et sans qu'un juste motif soit nécessaire, par décision de la collectivité des associés. La révocation ne donnera lieu au versement d'aucune indemnité*. »

Madame Julie WILLART ainsi nommée accepte les fonctions de Directrice Générale Déléguée et déclare n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Madame Julie WILLART ainsi nommée reconnaît avoir pris connaissance du Code anti-corruption et trafic d'influence du Groupe NOVARC et prend l'engagement de se conformer à l'ensemble de ses dispositions.

DEUXIEME DÉCISION

.....

TROISIEME DECISION

L'associée unique, après avoir décidé de révoquer Monsieur Jean-Noël REY de ses fonctions de représentant permanent de la société M&I PRO (anciennement dénommée PSAI DEVELOPPEMENT), Directrice Générale, décide de nommer en remplacement, en qualité de nouveau représentant de la société M&I PRO, Directrice Générale, sans limitation de durée, à compter rétroactivement du 1er janvier 2024 :

DocuSign Envelope ID: ACE23082-BE9E-4B68-82F5-EBBB16229E18

Monsieur Vincent PHEBY
Né le 13 janvier 1990 à VALENCE
De nationalité française
Demeurant : 37bis chemin de Pascal – 26200 MONTELIMAR

La Société M&I PRO conservera les pouvoirs de direction suivants :

- Faire tout ce qui sera nécessaire pour l'administration générale des affaires de la société et l'exécution des décisions de l'associée unique dans les limites définies par le budget annuel de la société.

Conformément à l'article 13-3 des statuts, la société M&I PRO continuera d'avoir, comme le Président, le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

L'Associée Unique rappelle que conformément à l'article 13-5 des statuts, « les Directeurs Généraux ou les Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment et sans qu'un juste motif soit nécessaire, par décision de la collectivité des associés. La révocation ne donnera lieu au versement d'aucune indemnité. »

Monsieur Vincent PHEBY, au nom de la société M&I PRO qu'il représente, accepte les fonctions de représentant permanent de la Directrice Générale et déclare, pour lui-même et pour la société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

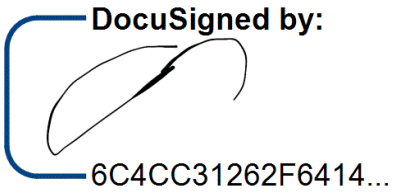
Monsieur Vincent PHEBY ainsi nommé reconnaît avoir pris connaissance du Code anti-corruption et trafic d'influence du Groupe NOVARC et prend l'engagement de se conformer à l'ensemble de ses dispositions.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

DocuSign Envelope ID: ACE23082-BE9E-4B68-82F5-EBBB16229E18

La société NOVARC	DocuSigned by:  6C4CC31262F6414...

Signature électronique

Les signataires reconnaissent que le présent document est signé sur support électronique conformément à la réglementation en vigueur. A cet effet, ils ont accepté d'utiliser la plateforme en ligne Docusign (www.docusign.com). Les signataires prennent en conséquence acte i) que la signature électronique qu'ils apposent sur le présent acte a la même valeur juridique que leur signature manuscrite et ii) que les moyens techniques mis en œuvre dans le cadre de cette signature confèrent date certaine au présent acte.